



Test stupéfiant positif lors d'une convocation

Par **Olivier26**, le **03/04/2019 à 20:53**

Bonjour,
Je me suis fait convoqué à la gendarmerie pour non présentation des papiers, suite à une infraction au code de la route sur un dépassement.
Je me suis rendu le lendemain à moto au rdv en bon citoyen. Lors de mon audition, ils m'ont fait un test salivaire positif car j'avais légèrement fumé la veille.
Résultat retrait administratif

Par **Olivier26**, le **03/04/2019 à 20:55**

Suite
Dans un premier temps, qu'elle sera la sanction? Sachant que les infractions en antécédents sont 1 point par si par la pour des fautes d'inattention routière. Jamais alcool et encore moins stup.
Et second temps, pour ne pas perdre mon permis pour ma recherche d'emploi et le travail aussi, je voulais savoir si avec un avocat est ce facilement défendable?
En vous remerciant pour vos réponses.

Par **jodelariege**, le **03/04/2019 à 21:14**

bonsoir vous avez tout là:
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2886>

Par **Maitre SEBAN**, le **10/04/2019 à 15:49**

Bonjour,
Avez-vous fait l'objet d'une rétention administrative du permis de conduire?
Si

vous n'avez pas d'antécédents, la sanction devrait être une amende et une peine de suspension de permis de conduire ainsi que la perte de 6 points.
Vous allez faire l'objet d'une convocation devant le tribunal correctionnel où vous pourrez vous faire assister d'un avocat.
Cdt,
Me SEBAN, Avocat à la Cour
<http://www.maitreseban.fr>
[avocat permis de conduire](#)